

La réforme de l'Etat c'est de la dynamite !



Une Fonction Publique dévastée, des agents de plus en plus précarisés

La RGPP "révision générale des politiques publiques" est l'instrument privilégié de la réforme de l'Etat : les mesures de suppression d'emplois et de missions, de réorganisation de ce qui reste, sont d'une brutalité et d'une ampleur sans précédent.

Pour faciliter compressions d'effectifs et redéploiements, pour faire passer la Fonction Publique aux critères de rentabilité du privé et à ses méthodes de management, le gouvernement veut faire - y compris des titulaires - des personnels en situation de précarité permanente sur leur propre poste, avec une rémunération liée à leur "performance individuelle" !

- Le projet de loi sur la "mobilité et les parcours professionnels dans la FP" déjà adopté au Sénat le 29 avril et qui doit être voté à l'Assemblée Nationale en juin prévoit qu'un agent dont le poste aura été supprimé dans le cadre d'une restructuration, et qui refuserait successivement trois "emplois publics", sera viré.
- Dans ses principales recommandations, le "livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique" publié sous la houlette de M. Silicani (énarque distingué) préconise "d'affecter chaque agent sur son poste dans le cadre d'une convention précisant notamment les missions, leur durée et la part fonctionnelle de la rémunération"
- la proposition n°23 de ce même "livre blanc" est la suivante : "organiser la sortie de la fonction publique des agents devenus inemployables ou dont la valeur professionnelle est insuffisante"
- etc, etc...



Dans la Recherche Publique, des unités de recherche elles aussi de plus en plus précaires

La fiche de décision RGPP du 4 avril concernant la recherche et l'enseignement supérieur prévoit que "le financement sur projets de la recherche verra sa part progressivement accrue, notamment dans le cadre de la redéfinition des missions des organismes de recherche". Et également "un financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour ce qui concerne leur financement récurrent" (qui n'aura donc plus rien de récurrent !). Sachant que l'évaluation des unités de recherche (unités mixtes ou unités propres des organismes) a été confiée à l'AERES, le sort des unités de recherche sera suspendu au verdict d'un comité de visite qui viendra les voir une demi-journée tous les 4 ans ! Quel que soit le mode de financement, les unités de recherche auront un horizon de quelques années (3 à 4 ans) pour développer leurs activités de recherche et avoir des résultats "performants" !

Quant aux EPST, la réforme engagée est radicale : ils seraient, de fait, supprimés !

Les intentions affichées par N. Sarkozy, notamment dans son discours du 28 janvier à Orsay sont claires : il veut faire disparaître les EPST en tant qu'organismes de recherche. Dans son schéma, les organismes de recherche ne seront plus des "opérateurs de recherche", mais des "agences de

moyens" c'est-à-dire qu'ils n'auront plus la responsabilité d'élaborer, d'effectuer, et d'évaluer - dans le cadre de leurs missions et de leurs instances – leurs travaux de recherche et d'expertise ; ils seront essentiellement cantonnés à lancer et financer (à l'instar de l'ANR) les programmes de recherche décidés par le gouvernement, exécutés par les universités et évalués par l'AERES.

Et c'est aux responsables des EPST que V. Pécresse a demandé des propositions pour s'auto-détruire !

Aux dirigeants de l'INSERM et du CNRS, V. Pécresse a en plus lancé un os à ronger : proposer eux-mêmes les futurs instituts qui seront créés sur les décombres des EPST, instituts qui seraient autant d'agences de moyens coordonnant et finançant des projets de recherche au-delà de leur périmètre institutionnel. Et "diviser pour régner" ça marche : les directions des plus grands EPST se battent entre elles pour savoir qui aura le leadership dans tel ou tel domaine. Le domaine des recherches en environnement est particulièrement disputé...

Pour corser encore le jeu, le Président Sarkozy déclarait le 2 avril, devant le congrès de la FNSEA *"Je souhaite donc que Michel BARNIER et Valérie PECRESSE me proposent, avant la fin du mois de juin prochain, une modernisation de nos structures de recherches pour établir un regroupement de nos forces et une meilleure synergie entre enseignement supérieur et recherche publique dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable"*.

Le gouvernement espère éviter une prise de conscience collective de la part des personnels sur les enjeux pour l'ensemble de la recherche publique... et accessoirement jouer sur la mise en concurrence des DG, responsables scientifiques et directeurs d'unités, trop souvent sensibles aux sirènes de la compétition. Il prépare donc la disparition des EPST ... en saucissonnant la question EPST par EPST.

Voilà les infos que nous avons pu rassembler :

- **INSERM** : la création de 8 instituts thématiques chargés de jouer un rôle d'agences de moyens et de coordination dans le domaine de la recherche biomédicale a été "soumise" au Conseil d'Administration de l'INSERM le 27 mars, soit moins de 2 mois après l'annonce de cette "révolution douce" par la ministre V. Pécresse le 5 février. Alors que le rôle de ces instituts va bien au-delà du périmètre de l'INSERM (le CNRS, l'INRA, entre autres, sont concernés) la création de ces instituts a été présentée comme une simple décision interne de réorganisation des services centraux de l'organisme : *de qui se moque-t-on ?* Malgré l'opposition des représentants du personnel et les réserves exprimées par le Directeur Général du CNRS qui aurait souhaité davantage de temps pour une concertation inter-organismes, la réforme a été entérinée par le CA de l'INSERM. Aujourd'hui, on en est déjà à la nomination des directions de ces instituts...

- **INRIA** : c'est par le biais d'une conférence de presse tenue le 24 avril (cf. Les Echos du 28 avril) que le PDG de l'INRIA a affiché ses (grandes) ambitions : création d'un *"grand institut de l'informatique commun à l'INRIA et d'autres structures de recherche"* (qui impacte directement le CNRS) et volonté de *"s'impliquer davantage dans des questions de société, comme la biologie ou la santé"*. Au passage il voudrait aussi changer de statut et passer d'EPST à EPIC (industriel et commercial)...

- **CNRS** : le CNRS est censé faire adopter son futur plan stratégique "CNRS 2020" (déjà retoqué une fois par le MESR pour prise en compte insuffisante de la LRU) lors de son CA du 19 juin prochain, puis le renouvellement de son contrat quadriennal avec l'Etat avant la fin 2008. Mais sa marge de manœuvre est quasi-inexistante : virtuellement vidé de 80 % de sa substance par le transfert des UMR sous la responsabilité des universités (voulu par N. Sarkozy et préconisé par le rapport d'Aubert), il lui est juste demandé de définir les contours des "grands instituts nationaux de recherche" qui, aux termes de la feuille de route que V. Pécresse a adressée à C. Bréchnignac,

doivent se "*substituer aux départements scientifiques actuels*" et n'auront donc plus qu'un rôle d'agences de moyens - vis-à-vis des ex-unités du CNRS mais aussi d'autres organismes - et non d'opérateurs de recherche. Le 28 avril, en réunion DG / syndicats du CNRS, M. Migus s'est voulu rassurant : tout en disant qu'il n'envisageait pas de supprimer pour autant les départements scientifiques (et donc cesser d'être opérateur de recherche), il s'apprête à construire les fameux instituts / agences de moyens et assure que les principales difficultés sont aplanies avec l'INSERM et l'INRA, tout n'étant pas réglé avec l'INRIA (les autres organismes, il connaît pas !). Le schéma envisagé actuellement par la direction du CNRS est la création de 9 instituts¹, sur le modèle de l'actuel département EDD (Environnement et Développement Durable) : un « coeur dur de laboratoires » vis à vis desquels l'institut joue le rôle de département scientifique d'un côté, et de l'autre, mise en place d'une agence réservant une proportion - négociée institut par institut (une proportion de 20-25% est suggérée) - des moyens à des laboratoires ne relevant pas du département. Ceci serait clairement défini par le Contrat Objectifs-Moyens passé entre l'institut et le CNRS. Les instituts ont été définis selon deux lignes directrices :

- instituts avec un « fort noyau disciplinaire »
- instituts suivant les grands enjeux scientifiques et sociétaux

La direction du CNRS conserverait les « missions régaliennes » : Direction des ressources humaines, Conventions avec les universités, arbitrage et orientation vers les grands enjeux sociétaux.

Sauf que le ministère a laissé entendre aux organisations syndicales qu'il comptait bien choisir lui-même les directeurs d'instituts et que ceux-ci traiteraient directement avec les universités !

Sauf que ces directeurs pressentis réclament déjà la gestion de *leur* personnel !

Sauf que le CNRS n'aura plus aucun moyen d'influencer la politique scientifique, ni de garantir la pérennité des axes de recherche : au passage, une vague de « désassociation » massive (20% des unités en 4 ans) est tranquillement envisagée.

- **INRA** : après un long silence, la direction a concédé la tenue , le 6 mai, d'un Conseil Scientifique extraordinaire, où elle a présenté ses "*propositions pour l'organisation du système de recherche publique*" en réponse à la lettre de V. Pécresse. La direction de l'INRA se positionne contre certaines conclusions du rapport d'Aubert concernant les UMR, notamment sur la formule de l'hébergeur-gestionnaire « *le défaut de sa simplicité apparente* ». Elle revendique aussi de rester "*un opérateur national de recherche de plein exercice*" mais également "*d'être une agence de programmation au niveau national dans les champs de l'agronomie, de l'alimentation et de l'environnement en mobilisant au travers de programmes de recherche incitatifs des communautés scientifiques qui vont bien au-delà de son périmètre institutionnel*".

Si elle n'est donc pas totalement "dans la ligne" gouvernementale sur l'organisation de la recherche, elle se rattrape largement en ce qui concerne la politique du personnel : elle demande à pouvoir recruter des contractuels de droit privé (comme les universités depuis la loi LRU), et en terme de rémunération, outre des augmentations substantielles de primes pour les chercheurs (particulièrement les DR, et une prime de résultat exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 12000 euros), elle demande "*la possibilité de verser une prime de résultat sur un contrat exécuté avec le secteur privé ou par un tiers finançant de activités de recherche*".

- **Cemagref** : censé, comme le CNRS, préparer un nouveau plan stratégique (adoption en CA extraordinaire le 9 octobre) et renouveler cette année son contrat quadriennal avec l'Etat, le Cemagref n'a aucune visibilité sur son avenir. Coincé entre les directions de l'INRA et du CNRS qui revendiquent toutes les deux la coordination des recherches dans le domaine de

¹ Mathématiques, Neuro-sciences, Matière – onde – nanosciences « les deux infinis », SPEDD, Sciences du vivant, S.H.S, « Molécules et matériaux du futur » (chimie), Observation et sciences de l'Univers (INSU), Technologies de l'Information (dénominations non encore arrêtées)

l'environnement – y compris jusqu'aux applications - et le réseau scientifique et technique de l'Équipement qui doit se convertir à l'Environnement, le Cemagref, qui peut difficilement, vu sa taille, prétendre à un leadership en tant qu'agence de moyens restera un opérateur de recherche national ou n'existera plus (au moins dans ce cas il n'y a pas d'ambiguïté !). Sa direction défend le maintien du Cemagref en tant qu'opérateur de recherche national, exerçant ses activités de recherche finalisée en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les autres organismes de recherche. Un élément important sera le "verdict" de l'AERES qui va réaliser dès cet été l'évaluation de l'Établissement dans son ensemble (comité de visite prévu début juin). Lors de la réunion DG / Syndicats qui avait lieu le 13 mai les organisations syndicales ont refusé de se prêter à une quelconque concertation sur le Plan stratégique tant qu'elles n'auraient aucune garantie sur l'avenir de l'Établissement.

- **INRETS** : Le brouillard est encore plus épais à l'INRETS, dont la direction semble uniquement soucieuse de réussir la fermeture du siège social historique d'Arcueil en région parisienne. La direction centrale est transférée à Bron (dans la banlieue lyonnaise) et les laboratoires parisiens se répartissent tant bien que mal dans des locaux provisoires loués à grands frais. La réorganisation associée des fonctions support n'apporte pas de lisibilité sur les interactions futures des innombrables échelons hiérarchiques.

Le positionnement de l'institut par rapport à la grande bataille des gros organismes ou à la grande réorganisation en cours du ministère de l'équipement transformé en « MEEDDAT » sous la direction de JL Borloo, ne semblent pas être des questions d'importance pour la direction générale de cet institut consacré aux transports et à leur sécurité. Pendant ce temps-là le recrutement de CDD sur contrats se renforce et la pérennisation de leurs compétences n'est pas résolue...

Pour "sauver" l'université et la recherche privée, faut-il "tuer" les organismes de recherche ?

Cela aurait quand même mérité au moins un débat !

Les semaines qui viennent s'annoncent cruciales... d'autant que d'autres chantiers de régression sociale seront sur le gril (notamment celui des retraites), sans oublier la question, non réglée, du pouvoir d'achat.

« Une riposte unitaire s'impose »

<http://www.solidaires.org/article18864.html>

Signons l'appel citoyen de défense des services publics

<http://service-public-notre-richeesse.fr/>

Arrêtons-les tant qu'il en est encore temps !

**Tous en grève et dans la rue le 15 mai avec l'ensemble des collègues
de la Fonction Publique**

**Nous savons déjà qu'une seule journée de mobilisation ne suffira pas,
mais ce jeudi 15 mai constitue une étape importante !**

Participons à sa réussite et préparons les prochaines échéances

Le 22 mai, occupons à nouveau la rue pour défendre nos retraites !

**Dans notre secteur, d'autres initiatives sont en cours pour coordonner les actions dans
chaque EPST,**

et d'ores et déjà (plus d'info sur les sites de SLR et SLU):

- Rencontre nationale « SCIENCES HUMAINES & SOCIALES » ce jeudi 15 mai à Paris de 17h à 20h

- « La marche de tous les savoirs » (Academic Pride), Mardi 27 mai à 14h à Paris.

**Contre la dissolution des EPST et leur vente à la découpe,
Pour la défense de tous les services publics et de leurs agents**